

ORIENTATION 2022

Nous nous inscrivons dans la dynamique engagée lors de l'assemblée générale de juin 2021, qui proposait également des orientations pour 2022. Certaines se voient mises à jour selon l'évolution des projets.

❖ Les Instances de la vie associative

○ Créer un conseil d'administration :

Compte tenu du développement du nombre d'adhérents – de 41 en 2010 à 249 en 2021 – il nous semble nécessaire que les membres de l'association soient représentés et puissent agir au sein d'un conseil d'administration. Celui-ci viendra enrichir la réflexion du bureau et soutenir son action. Pourraient en être membre, les différents chefs de projets, les correspondants fédéraux notamment. La création d'un conseil d'administration impliquera :

- la mise à jour de la **charte éthique et déontologique** qui date de 2012, qui reste notre document de référence pour définir les règles de notre pratique et des relations entre professionnels de la Biodanza.
- la création d'un règlement intérieur pour faciliter le bon fonctionnement des instances de notre association.
- de faire évoluer les statuts afin de bien nous coordonner avec l'ensemble les autres institutions de Biodanza, notamment l'ASSEB France, et l'International Biodanza Fédération.
- la tenue d'une assemblée générale extraordinaire afin d'en consacrer l'installation

Un appel est lancé aux adhérents pour s'approprier ce projet.

○ Les correspondants fédéraux :

- Relancer une réflexion sur la meilleure façon d'aboutir à un maillage territorial national afin d'avoir des représentants par région ou bassin de vie.
- Continuer à soutenir en local l'organisation de réunions entre pairs.

o Le bureau :

Poursuivre la tenue des réunions mensuelles en visio-conférence.

Elles permettent de faire le point sur l'avancement des projets et une prise de décision de manière collégiale, avec toujours cette quête de cohérence, pour agir en accord avec les objectifs de la Fédération et non selon nos intérêts individuels.

Pour autant, le bureau, composé de bénévoles, ne peut pas assurer la conduite de tous les projets ici énoncés. **Ceux-ci ont besoin de chefs de projet et de groupes de travail pour qu'ils se concrétisent et puissent aboutir, faute de quoi, ils restent des vœux pieux !**

❖ Développer la communication sous toutes ses formes :

- o Assurer une veille sur les suites de la **campagne de relation presse** de promotion de la Biodanza, engagée à l'automne 2021 avec l'aide de la société ADVRP.
- o **Site Internet** : ouvrir le chantier du changement de site qui ne répond que partiellement aux attentes des adhérents et qui ne permet pas les développements qui seraient utiles, par un travail de réflexion. Il faut que l'ensemble soit plus attractif et plus facile à utiliser. **Un appel est lancé aux compétences des adhérents pour ce chantier.**
- o Continuer les **aides aux forums locaux** en mettant à disposition des modèles de banderoles, bannières, kakémono etc. que les adhérents pourraient utiliser, dans la dynamique du plan de communication.
- o Etre davantage présents sur les **réseaux sociaux** et faire vivre la page Facebook de la Fédération par une veille constante et des communications régulières. **Un appel est lancé aux compétences des adhérents pour ce chantier.**

❖ Soutenir et développer la recherche scientifique sur la Biodanza :

- o Recevoir et accueillir tout projet qui pourrait soutenir et développer la recherche scientifique sur la Biodanza. Favoriser les connexions entre la Fédération, les adhérents, les écoles et le milieu scientifique et encourager le montage de projets

de recherches. **Un appel est lancé aux adhérents pour la recherche de contacts.**

- Suivre les résultats du projet « Biodanza & maladie de Parkinson » soutenu par la Fédération en 2020.
- Intégrer les données sur la recherche scientifique et la Biodanza dans la politique de communication de la Fédération pour faire connaître de façon pédagogique les résultats des recherches déjà menées, en faisant régulièrement tourner les sujets.

❖ Commission Action Sociale (CAS)

- Création d'un espace ressources : comment monter et proposer un projet, suivi des projets, publics spécifiques de l'action sociale, relation avec les institutions, prestation de service, subventions et bénévolat.
- Aide associative (vie de l'association, comment faire une demande de subvention).
- Réflexion sur la création d'un réseau entre ceux qui animent en action sociale, pour des publics spécifiques, afin d'échanger, s'entraider et se soutenir,
- Continuer à soutenir les projets grâce aux fonds dédiés de la Fédération.
- Proposer une rencontre lors d'un week-end en 2022 pour ceux qui sont intéressés par l'action sociale pour échanger sur les actions et projets.

❖ Notre métier : Intégration du métier Biodanza dans le code Rome – Pole Emploi :

- Suivre l'évolution de ce dossier déposé en 2020 auprès de Pôle Emploi afin d'aboutir à davantage de visibilité pour le métier de Professeur.e de Biodanza à intégrer dans la fiche métier G1202 "Animation d'activités culturelles ou ludiques".

❖ Les groupes de travail

○ Création de prospectus commun :

- Ce groupe pourrait être réactivé afin de créer d'autres supports de communication, comme des calicots ou des kakemonos.

○ Catalogues et musiques :

- Le 1^{er} travail enclenché en 2020 avait pour but de faire un état des lieux du contenu des catalogues de consignes (et des musiques associées) qui existent

actuellement. Ce travail a été présenté lors de l'AG 2021 et transmis par mail après celle-ci. Une synthèse plus complète sera adressée aux adhérents.

- Un 2^{ème} travail est en cours de réflexion sur la possibilité de mettre à disposition de nos adhérents un « super-catalogue » compilant plusieurs catalogues
- Un 3^{ème} travail sera d'explorer les possibilités techniques et légales de mettre à disposition de nos adhérents les fichiers des musiques

○ Besoin en formation continue :

- L'analyse des besoins faite sur la base d'un questionnaire aux adhérents a montré que l'essentiel des besoins exprimés concerne la pratique du facilitateur. Nous n'avons pas, sur cette base, trouvé matière à proposer d'autres types de formation qui ne seraient pas du ressort des écoles de Biodanza.

○ Relations avec l'ASSEB France et l'IBFédération »

- Poursuivre les bonnes relations que nous avons avec **l'ASSEB France**, l'association des écoles de Biodanza en France. Nous souhaitons organiser une rencontre afin d'échanger avec les équipes de direction des écoles sur nos rôles respectifs et la meilleure façon de collaborer.
- Après un temps de concertation important, **l'IBFédération** est aujourd'hui une structure disposant d'un exécutif – un bureau et les commissions déontologie et méthodologie – conduit par un nouveau président, José Neves (Portugal). Nous avons été informés que l'étape de concertation avec les associations nationales de facilitateurs allaient être engagée et nous y participerons avec enthousiasme.

○ Développer la notoriété de la Biodanza :

- Contribuer à tout projet de développement de la notoriété de la Biodanza,
- Mettre à disposition des adhérents le communiqué de presse élaboré pour la campagne de relation avec la presse.

❖ L'Index général des monographies

- L'objectif est de tenir l'index à jour ! **N'oubliez pas de nous prévenir pour toute nouvelle titularisation dont vous avez connaissance** et bien sûr, invitez votre collègue à adhérer si ce n'est déjà fait en tant qu'aspirant. Refaire une diffusion de l'index à nos adhérents.

- Renforcer le lien avec les écoles pour être informés des titularisations et des monographies présentées, notamment via les correspondants fédéraux.

❖ Les Symposiums ou autres événements nationaux ou internationaux de Biodanza

○ Les symposiums :

Nous continuerons à soutenir de tels évènements le cas échéant.

○ Journée Mondiale :

La Fédération continuera à soutenir par une communication spécifique actions réalisées à cette occasion importante pour la notoriété de la profession. Pour 2022, la Fédération va soutenir une journée mondiale proposée par un collectif à Paris, comme vitrine nationale.

○ Au niveau national et/ou international :

Nous veillerons à ce qu'il y ait un représentant du bureau de la Fédération Française des Professionnels de Biodanza aux différentes réunions nationales européennes, internationales (IBFédération, congrès, etc.)

Cette présence sera conditionnée à la possibilité budgétaire de prise en charge des frais afférents.

❖ Les ressources pour les professionnels (rappel)

○ Utilisation des musiques et droits d'auteurs :

Les professionnels de la Biodanza doivent se conformer à la réglementation concernant l'utilisation des musiques et des droits d'auteurs, définis par la **SACEM-SPRE** pour la France.

A cet effet, la Fédération recommande à ses adhérents de s'affilier à la **Fédération Française du Bénévolat Associatif** qui soutient les petites et moyennes associations par le biais de services à tarif préférentiel (assurances, SACEM et autres ressources pour les associations).

Fédération Française du Bénévolat Associatif - FFBA

4 rue des Castors - 68200 MULHOUSE

Courriel :

contact@benevolat.org - Tél : 03.89.43.36.66 - Fax : 03.89.59.19.97

Site : <http://www.benevolat.org>

○ Assurer son association et ses activités de Biodanza est essentiel :

La Fédération conseille aux professionnels en recherche d'une assurance :

SMACL Assurance

141 avenue Salvador Allende

CS 2000 - 79031 NIORT Cedex 9

Tél : 05 49 32 34 96

<https://www.smacl.fr/assurance-associations>

Courriel : asa@smacl.fr

Ainsi que l'assurance proposée par la Fédération Française du Bénévolat Associatif – FFBA, Voir infos ci-dessus.

Ce sont des spécialistes dans le domaine avec un bon rapport qualité-prix et la possibilité de faire toutes les démarches en ligne. Bien sûr, d'autres assureurs conviennent, en fonction de vos habitudes et il est inutile de changer d'assurance si vous êtes satisfait de la vôtre.

VOTE SUR LES ORIENTATIONS 2022

Après présentation et débat, il y a vote de l'assemblée générale :

- Orientations 2022,

Cette délibération est adoptée à

Assemblée générale du 12 mars 2022

FEDERATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DE BIODANZA – ffp.biodanza@gmail.com

21 rue Saint Jacques 91410 DOURDAN

Adresse postale : chez Jacques Lidin, Secrétaire - 16, rue de l'Orme, Bat D - Appt 274, 75019 PARIS

Association déclarée sous le numéro **W 911000935**

SIREN : 819 617 150 Code APE **9499Z**